



49° 48' 23" N - 00° 29' 46" E

Comm'une INFO

JUILLET 2010

Informations de Saint-Pierre-en-Port et des Grandes Dalles

INFORMATIONS PRATIQUES :

Site : www.saint-pierre-en-port.fr

Mairie : Tél. 02 35 27 42 56 – Fax. 02 35 29 35 58
saint-pierre-en-port-mairie@wanadoo.fr

Permanence des Adjointes : sur rendez-vous en mairie

Médecin : Dr JAYOT - 02 35 29 53 22

Pharmacie : Mme HAUCHECORNE-BENARD – 02 35 27 41 10

Pompiers : 18

SAMU : 15

Gendarmerie : 17

Ambulance : COMONT – 02 35 28 09 59

Tickets de cantine (5 tickets minimum) : mardi de 9h à 11h et samedi matin à partir de 9h (secrétariat de la Mairie)

Horaires de la déchetterie (Theuville aux Maillots) à partir du 1^{er} avril :

lundi : 13h30 – 18h30

mardi : 13h30 – 18h30

mercredi : 9h00 – 12h00 / 13h30 – 18h30

jeudi : FERMETURE

vendredi : 13h30 – 18h30

samedi : 9h00 – 12h00 / 13h30 – 18h30

dimanche : FERMETURE

RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS EN POUBELLE DE 50 l LE LUNDI (selon calendrier)

Le mot du Maire...

Des vacances animées

Le tourisme a commencé dans notre village en 1883, depuis, Saint-Pierre-en-Port vit chaque été au rythme des vacanciers, c'est pour cela qu'il existe encore des commerces.

En 1912, le conseil municipal réclamait la construction d'une ligne de chemin de fer de Fécamp à Veulettes-sur-Mer, il n'y a pas eu de suite. A la place, nous aurons bientôt la Route des Falaises initiée par le Département pour attirer les touristes dans notre région.

En attendant, je remercie tous ceux qui animeront la station balnéaire pendant l'été et je souhaite de bonnes vacances à tous.

La plupart des exemplaires du Comm'une info précédent présentaient une pagination anarchique suite à une erreur de manipulation de la machine ! Ils ont tout de même été distribués pour éviter un gaspillage de papier. Veuillez accepter nos excuses

Avant de débuter tous travaux : construction nouvelle (y compris abri de jardin) ou agrandissement, mise en place de fenêtres de toit, modification de façade, il est obligatoire de présenter soit une déclaration préalable (surface inférieure à 20 m²) soit un permis de construire. Dans le cas contraire vous risquez de devoir non seulement stopper les travaux mais encore remettre le bâtiment ou le terrain dans l'état initial. Pour vous éviter des désagréments renseignez-vous en mairie, nous tenons à votre disposition les documents nécessaires et pouvons vous aider dans vos démarches.

Rappel des horaires d'utilisation d'engins bruyants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12 h et de 14 h 30 à 20 h
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

Les subventions suivantes ont été votées

ASSP 1 000 € (subvention exceptionnelle)

Restos du cœur 200 €

Banque alimentaire 200 €

Renouvellement de conventions

Fonds de Solidarité Logement qui accorde des aides financières pour accéder à un logement ou s'y maintenir.

Assistance Technique pour des Raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire dans le domaine de la voirie et de l'aménagement et de l'habitat.

Projet de communauté d'agglomération

Le Conseil estime disposer de trop peu d'informations pour se prononcer à ce sujet.

Questions diverses

Il est rendu compte des travaux des commissions municipales :

PLU : il est conseillé d'augmenter le coefficient d'occupation des sols dans la zone d'activités soit 0,85 au lieu de 0,60.

Projet d'école : l'architecte travaille au transfert du projet en limite de propriété avec le n° 13 de la rue du Clos.

Affaires scolaires : Laurent LAMBERT rend compte de la réunion du Conseil d'école. En 2010/2011, pour la classe de neige, il sera demandé aux familles entre 300 et 350 €. Les Professeurs ont fait part de leur satisfaction d'avoir été conviés à la réunion avec l'architecte. Le spectacle de Noël est fixé au vendredi 17 décembre.

Les fêtes : ont été évoqués : le 13 et le 14 juillet, la fête musicale du 24 juillet, le 13 août, soirée maquereaux.

Surveillance des plages : St Pierre du 25 juin au 29 août. Grandes Dalles du 9 juillet au 15 août. De 11 à 19 heures. Recensement de la population du 20 janvier au 19 février 2011.

Problèmes de stationnement rencontrés lors de cérémonies religieuses par les riverains proches de l'église.

Le Conseil Municipal décide de modifier les horaires d'éclairage dans un souci d'économie d'énergie.

L'intégralité du compte-rendu du Conseil Municipal est disponible à la mairie ou sur le site Internet

1.

Le tourisme à Saint-Pierre-en-Port depuis 130 ans

Dans l'excellent livre de Joël Trépied « Petites histoires depuis 1800 » on peut lire que le tourisme a commencé à se développer dans notre commune à partir de 1882 : « cette année là M. Debèque notaire à Cany, de passage à St Pierre-en-Port, décide de créer des bains de mer.

Il y réussit, puisque de 1883 à 1888, une vingtaine de résidences secondaires se construisent dans le vallon. Pour la distraction des touristes, un casino est inauguré en 1886. Vers 1930, le syndicat d'initiative édite une plaquette répertoriant quatre hôtels et trois pensions de famille, offrant 250 lits et 400 villas disposant de 2 500 lits. La guerre a ralenti cette croissance touristique ».

C'est dire que Saint-Pierre-en-Port a une vocation touristique depuis 130 ans.

La communauté de communes du canton de Valmont a pris la compétence "tourisme" et s'occupe maintenant de la surveillance de la plage. Les syndicats d'initiative du canton se sont transformés en associations d'animation. Un office de tourisme intercommunal a été créé dont le siège est à Saint-Pierre-en-Port avec trois lieux d'accueil qui seront ouverts toute l'année : Valmont (sous la mairie), Sassetot-le-Mauconduit (à la Poste) et à Saint-Pierre-en-Port, mardi à samedi de 10 à 12 h et de 14 h 30 à 18 h 30 ; dimanche de 10 à 12 h, Tél : 02 35 27 49 30 ou 06 98 82 55 36. Des bénévoles participent également à l'accueil touristique.

Des animations d'été ont été mises en place dans tout le canton et à Saint-Pierre-en-Port. Un dépliant est à votre disposition à l'Office de Tourisme. Un affichage régulier annonce les manifestations.

Site Internet à visiter : www.normandie-littoral.com

Dans tout le village : priorité à droite.

Nous rappelons à tous ceux qui empruntent la rue du Musée ou la rue de l'Harmonie qu'à l'intersection avec l'allée des Épincelles la priorité à droite s'applique. Venant du château d'eau, vous disposez de peu de visibilité, ralentissez !

Soleil : l'eau est bonne.

Les horaires des marées sont affichés à la mairie et sur la cabine des secouristes.

Dorénavant, la Communauté de Communes est responsable de la gestion des deux plages de Saint Pierre en Port.

Nuisances occasionnées par les chats et les chiens errants

Nous recevons de plus en plus de plaintes au sujet des dégâts occasionnés par les chats dans les jardins. Il faut savoir que tout animal est sous la responsabilité de son propriétaire ou de la personne qui en a la charge en cas de dommage, que l'animal soit sous sa garde, qu'il soit échappé ou égaré (art. 1385 du code civil). Il est donc essentiel que les propriétaires de chats prennent toutes dispositions pour éviter le labourage des semis chez le voisin ou autres dégradations. D'autant que le code rural (art L211-22) précise que "les propriétaires ... peuvent saisir, dans les propriétés dont ils ont l'usage, les chiens et les chats que leurs maîtres laissent divaguer. Les animaux saisis sont conduits à la fourrière". Lors de leur récupération, vous serez tenu de payer les frais engagés.

Ainsi, vous avez au moins deux bonnes raisons de maîtriser les errances de votre animal.

A la découverte de Saint Pierre en Port...

Du bon usage des talus.

En français, on appelle ça un talus. J'explique : il s'agit de terre levée en limite de propriété ou directement le long d'une maison. A l'origine, c'était planté d'arbres, souvent des ormes qui ont disparu à cause d'une maladie cryptogamique. Les champignons ont eu raison des arbres qui agrémentaient nos fossés. Ah ! Oui ! Fossés, car le talus français est un fossé cauchois et même un fosseï puisque, tout comme l'anglais, le cauchois diphtongue.

Mais revenons à nos moutons. Regardez simplement une photo aérienne de Saint-Pierre fin 40 début 50. Le village était très vert, même si les cartes postales de l'époque sont en noir et blanc. Ne nous y trompons pas, nos anciens ne plantaient pas uniquement pour faire beau. Tous ces arbres étaient autant de coupe-vents à l'abri desquels se protégeaient habitations et cultures.

Dans un potager créé sur un terrain nu, il est arrivé, suite à un coup de vent, de retrouver les châssis chez le voisin ! Huit ans plus tard, la haie de troènes atteint deux mètres de haut – oui, la terre est bonne – et il n'est plus utile de lester les châssis avec des parpaings !

Deux raisons nous incitent à rénover et protéger nos "fossés". L'efficacité, nous venons d'en parler, et l'esthétique. Il suffit de traverser, à pied de préférence, notre village pour constater la différence entre les rues aux côtés "bétonnés" avec leurs murets en matériaux modernes et les rues vertes avec leurs talus plantés ou non.

Mais, un fossé doit être entretenu, et correctement entretenu. Bien sûr, il faut contrôler la pousse des arbres et arbustes. Un accident provoqué par des branches dépassant sur la voie publique pourrait engager la responsabilité civile du propriétaire. N'attendons donc pas la survenue d'un problème pour tailler.

L'herbe doit être régulièrement fauchée. Une solution radicale est le recours au désherbant. Vous êtes tranquille, l'herbe n'a plus à être coupée. Mais attention aux conséquences ! D'abord, c'est franchement laid de voir cette herbe jaunir, brunir puis laisser la terre à nu. Ensuite apparaissent les ennuis. La pluie fait couler la terre sur la route, le talus se dégrade, s'affaisse. Et, très rapidement, des plantes "opportunistes" se manifestent. Les graminées, qui empêchaient les graines des "mauvaises herbes" d'atteindre le sol et de germer, ayant disparu, elles laissent la place à toutes sortes de cochonneries difficiles à traiter. La meilleure protection d'un talus, c'est l'herbe qui le tapisse.

Tiens, il me vient une idée, pourquoi n'organiserions-nous pas une promenade dans nos rues afin de (re-) découvrir les beautés qu'elles recèlent ?

(une plante opportuniste est une plante qui profite du mauvais état du sol pour proliférer)

Gestion de nos déchets

En juillet et août, les ordures ménagères sont collectées le lundi et le jeudi. Dans l'intervalle, vous pouvez déposer vos sacs (ordures ménagères uniquement) dans les conteneurs situés salle des pommiers, cour de la mairie ou parking de la plage.

Respectez le tri sélectif et n'encombrez pas les aires de recyclage de déchets variés.

Des déchets verts sont placés dans des sacs à ordures ménagères, trop fragiles, ou en vrac. La solution ? Vous équiper – à peu de frais – de poubelles rigides de 50 l que vous veillerez à ne pas trop remplir. Songez qu'elles sont soulevées par une personne seule pour être versées dans le camion. Ne tassez pas les branchages dans des sacs. Il est difficile de les en extraire surtout lorsqu'il s'agit de rameaux de rosiers.

Prochain ramassage des encombrants : mardi 21 septembre. Bien séparer la ferraille du reste.

Rubriquabrac...

en bref

- Le radeau de la plage (suite) : aux dernières nouvelles, les pompiers refusent qu'un radeau soit mis en place devant la plage de St Pierre pour des raisons de sécurité.
- Le brûlage des déchets ménagers est interdit par le règlement sanitaire départemental en son article 84. Le code de l'environnement assimile clairement les déchets verts à des déchets ménagers. Le département de la Seine Maritime n'accorde aucune dérogation. La sanction encourue est une amende de 450 €.

Vivre en bon voisinage

- Vous qui remarquez la présence de matériaux dans la cour d'une habitation, avant de passer en mairie pour savoir s'il existe une autorisation de travaux, demandez, en toute amitié, au propriétaire (peut-être votre voisin) quelle en est la raison. Le petit tas de sable n'est pas obligatoirement destiné à construire une maison !

« LA BOITE A IDÉES »

Une habitante de St Pierre a attiré notre attention sur la qualité de vie de notre village. Certaines remarques concernent directement la municipalité. Par exemple les rues défoncées : la rue de la Poste va être remise en état par l'entreprise responsable de la malfaçon et la réfection de toute la voirie va être planifiée. Il s'agit d'un travail important à programmer sur plusieurs années. Il est envisagé d'enterrer au maximum les lignes aériennes ; bien entendu, nous ne remettons pas les rues à neuf pour y creuser ensuite des tranchées !

D'autres points sont de la responsabilité de chacun. Il nous est signalé des murs qui se dégradent, des peintures qui s'écaillent, des abords de propriétés non entretenus.

Avec l'accord des propriétaires, le gazon et la haie de l'hôtel (fermé) vont être nettoyés.

La vie de l'école

Notre école possède désormais son site internet. Ce site, très complet, a été mis en ligne grâce au travail du directeur, Andy Cahard, épaulé par Julie Vollé (professeur de la maternelle) et par Yann Grancher (professeur en CP et CE1). Vous y trouverez toutes les informations pratiques et périscolaires : inscription, horaires, vacances, cantine, garderie, règlements... Des informations sur les projets pédagogiques, un calendrier récapitulatif des événements prévus, ainsi que les comptes-rendus de réunions. Les trois cycles sont représentés. Les ressources pédagogiques de toutes les classes sont consultables, pratique pour réviser pendant les vacances ! Visitez cette source d'information et cela deviendra vite un réflexe autant qu'un plaisir.

Ce site est aussi interactif puisque vous pouvez y laisser vos commentaires sur le livre d'or. Ce nouvel outil de communication, mis à jour régulièrement, agréable à consulter est utile aux parents d'élèves, aux élèves et à tous ceux qui s'intéressent à la vie de l'école de Saint Pierre en Port. Notez bien cette adresse dans votre carnet et faites vous votre propre idée en visitant le site de l'école. <http://ecoles.ac-rouen.fr/saint-pierre-en-port/index.php>

EXTRAIT DU CALENDRIER 2010

JUILLET :

- du 2 au 18 salle des Galets, expo "régions du monde (Culture BD)
- le 11 Fêtes de la mer Grandes Dalles
- le 13 21 h 30 retraite aux flambeaux, bal
- le 14 14 h 30 jeux au stade
- le 18 marché Cauchois, St Pierre Animation
- du 23 au 31 salle des Galets, "peintres de la région", Saint Pierre Animation
- le 24 festival musical

AOÛT :

- du 1er au 15 salle des Galets, expo photos

AOÛT : (suite)

- le 8 Fête de la moisson, Saint Pierre Animation
- le 13 barbecue maquereaux (Les Pommiers)
- le 15 concours de pêche, "Grandes Dalles Animation"
- le 15 vide grenier pétanque
- du 18 au 22 fête foraine
- le 29 Fête du foot, ASSP

SEPTEMBRE :

- du 10 au 12 minéraux fossiles, Culture et Loisirs

